



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Commune de POYANNE  
Séance du 12 juillet 2023  
N°22/2023**

**Etaient présents** : Fabienne LABY-FAUTHOUX - Thierry LOUPIEN - Nadine BOURLON - Elisabeth COUDROY - Michèle GUARIDO - Séverine SOUPOT – Philippe DUCOURNEAU – Catherine ROSSIGNOL – Alain LABAT – Rémy NAPIAS - Olivier SCHAFFHAUSER –

**Absents excusés** : Nicolas JACOB - Maylis AUMAILLEY – Thierry LABORDE

**Absents** : Hervé DAL-CORSO

**Secrétaire de séance** : Nadine BOURLON

**Date de la convocation** : 28 juin 2023

**OBJET** : Vente du tracteur tondeuse de marque Stiga modèle Estate po 7122HWS

Suite à la décision d'achat en 2022 d'un tracteur tondeuse autoportée de marque Kubota série G231HD en remplacement du tracteur tondeur de marque Stiga, modèle Estate po 7122HWS, Madame le Maire propose à l'assemblée de vendre le tracteur tondeur de marque Stiga, en l'état

M. Alain LABAT se porte acquéreur de ce matériel

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

- APPROUVE la vente, en l'état, du vendre le tracteur tondeur de marque Stiga au prix de 2000 € à M. Alain LABAT, domicilié à POYANNE – 1301, Route de l'Adour

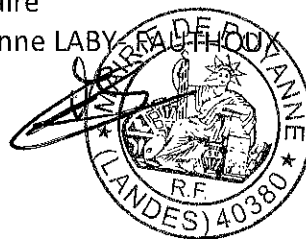
- AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents afférents à cette acquisition

La secrétaire  
Nadine BOURLON

Fait à Poyanne, le 18 juillet 2023

Le Maire

Fabienne LABY-FAUTHOUX



Madame Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>